



Le Maire

À

Monsieur Guillaume LEROY

**Président de l'association
« Transparence citoyenne »**

Direction générale des services
Affaires juridiques
Affaire suivie par : Patricia GRESSENT
Tél. : 02 33 77 60 09
patricia.gressent@saint-lo.fr

Objet : Demande de communication de documents administratifs

Monsieur,

Par courrier électronique daté du 28 mars 2024, vous sollicitez la communication des documents suivants :

- les notes de frais de déplacements du maire (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui ;
- les notes de frais de restauration du maire (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui ;
- les notes de frais de représentation du maire (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui.

Aucune note de frais n'a été présentée par Madame le Maire depuis juin 2020 à aujourd'hui. Ainsi, et conformément à l'article L311-2 du CRPA, votre demande portant sur un document inexistant, il ne peut lui être donné une suite favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,